



Erreur du promoteur lors de l'achat

Par **Assia25**, le **03/08/2015** à **22:39**

Bonjour,

Lors de la vente le promoteur nous a proposé un produit à savoir un appartement et 2 places de parking. Lors de la signature chez le notaire le promoteur était absent mais nous avons signé les produits que nous avons choisis lors de la réservation. Le promoteur devait donc faire le nécessaire auprès du promoteur pour qu'il signe l'acte et nous adresse copie de l'acte signé par les trois parties. L'attente fut longue... Nous n'avons pas reçu l'acte et pour cause! Aujourd'hui le promoteur nous dit qu'il y a eu erreur sur les places de parking ...celles que nous avons choisies sont en fait vendues nous dit-il.. Il nous demande de nous représenter chez le notaire afin de signer l'acte corrigé. Donc il voudrait nous proposer deux autres places de parking et un dédommagement.

Que faire?

Merci de bien vouloir nous éclairer sur nos droits et sur ce scénario qui me semble des plus troublant.